

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 25 / 43

Séance du 08 décembre 2025

Nombre de
Membres

En Exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 0

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Genissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 27 novembre 2025

Membres présents : Mmes BALSEM Lydie, BILLET Benoît (arrivé à 18h45), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique ; LECOQ Frédéric, DROST Patricia.

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Subvention Sou des Ecoles

Le Sou des Écoles d'Injoux-Genissiat joue un rôle **essentiel** dans l'animation de la vie scolaire et périscolaire, en organisant des événements fédérateurs pour les enfants et leurs familles.

Afin de soutenir la réalisation des projets éducatifs du Sou des Ecoles envers les enfants de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une **subvention exceptionnelle** qui vise à **réaffirmer** l'engagement de la commune en faveur de la vie scolaire,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment ses articles L.2122-21, L.1611-4 et L.2321-2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Accorde** une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles d'Injoux-Genissiat d'un montant de 118 € correspondant à l'acquisition de 3 sapins de Noël

⇒ **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire



Denis MOSSAZ